

VICTOIRE DES SALARIÉES EN CE JOUR DE RENTRÉE !



La direction avait pour projet la modification du planning d'astreinte et des horaires de travail. Ce projet prévoyait d'effectuer la semaine de travail sur 4 jours au lieu de 5, et ce sans réduction du temps de travail. En imposant le mercredi comme jour de repos lorsque le ou la salariéE est d'astreinte le week-end, la durée quotidienne de travail prévue par la direction était étendue jusqu'à 9 h10 avec une amplitude de 10h10. Le projet ne modifiait rien sur les astreintes elles-mêmes par rapport à l'existant, si ce n'est un démarrage le vendredi au lieu du lundi. L'objectif principal était donc de **modifier la durée de travail quotidienne** des salariéEs, les obligeant à **travailler 1h50 de plus chaque jour !**

Le bulldozer Capgemini !

La direction a tenté, coûte que coûte, de s'affranchir de ses obligations, en remettant en cause les droits de la représentation du personnel. Ce sont **les actions de la CGT** qui ont permis de **contrer le projet de la direction**. En effet, le projet pilote n'a pas pu démarrer le 1er août, comme elle l'avait prévu en raison de la convocation du CSE le 27 août qui faisait suite à la demande motivée de la CGT. Nous sommes parvenuEs, grâce au travail de la CGT Capgemini, à obtenir, dans un premier temps, **l'unité du CSE**. En effet, celui-ci a voté une expertise à une large majorité et a exigé de rendre un avis sur ce projet.

La direction fortement contrariée !

Le recours à l'expertise a, de fait, modifié le calendrier. En raison de l'information en vue de consultation du CSE sur ce projet, il était impossible pour la direction de le mettre en œuvre dans les équipes au 4 septembre comme elle l'avait prévu dans un second temps. Le management a dû revenir vers les équipes pour expliquer que le projet n'est pas validé. Cette obligation est d'ordre public, c'est-à-dire que nul ne peut y déroger (Article L2312-14 du Code du travail). La direction n'a donc pas eu le choix !

Retour à la niche !

La direction a vraiment très mal vécu cette unité du CSE. Elle a alors tout mis en œuvre pour ramener dans son giron les organisations syndicales habituellement complaisantes avec elle. Nous avons assisté à deux autres réunions, consacrées à la poursuite de ce CSE, particulièrement difficiles, à la limite du supportable. Les éluEs de l'alliance majoritaire CFDT, CFTC, FO, UNSA, n'ont cessé, par leurs manœuvres et leurs choix de vote, de donner des gages à la direction. L'apothéose a été atteinte lors de la dernière réunion, le



lundi 1er septembre, lorsqu'ils ont insisté pour voter une motion pour se dédire de leurs engagements sur l'expertise. Cette démarche était complètement inutile, mais cela a visiblement ravi la direction.

La direction range son projet dans les cartons !

Avant cette dernière réunion du CSE, la direction avait envoyé un mail laconique expliquant la « décision d'abandonner le projet dans la forme qui [vous] a été présentée ». Il s'agit évidemment **une grande victoire pour les salariéEs** qui refusaient de voir leurs conditions d'astreinte encore davantage dégradées. Il existe déjà de nombreux problèmes concernant les astreintes, en particulier de nombreuses infractions à la Loi commises par Capgemini.

Restons méfiantEs, restons mobiliséEs !

Nous ne sommes pas dupes : si la direction a remballé son projet, c'est bien parce qu'elle était en difficulté face à la CGT qui a su réunir le CSE sur cette question primordiale.

Elle a déjà annoncé son intention de ressortir ce projet d'ici la fin de l'année. Nous redoutons qu'elle bénéficie alors du soutien de la majorité du CSE, à nouveau rentrée dans son giron, pour tenter de le faire passer. Une modification des horaires ne peut se faire qu'à travers la négociation collective. Nous vous sollicitons dès à présent pour construire ensemble nos revendications sur le sujet. Nous ne manquerons pas d'aller à votre rencontre. **Faites-nous part de vos attentes**, contactez-nous, syndiquez-vous à la CGT Capgemini.

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

Retrouvez tous nos réseaux sociaux à l'adresse

<https://liens.lacgtcap.org/>



 contact@cgt-capgemini.fr

#ONESTLACGT
LACGTCAP.ORG

